

Communiqué de presse – Mai 2024

FCBA fête les 65 ans de la certification CTB-A+

**Une marque qui accompagne et anticipe les évolutions marché et réglementaires,
françaises comme européennes**



Depuis 65 ans, la certification CTB-A+ fait partie intégrante du paysage du traitement du bois en œuvre, de la protection des constructions neuves contre les termites et de l'entretien des bois en extérieur. Plus ancienne marque de certification volontaire créée par l'Institut technologique FCBA, CTB-A+ a su s'imposer au fil des ans comme une marque de référence :

près de 130 entreprises sont aujourd'hui titulaires de la certification.

CTB-A+ a toujours accompagné les évolutions du marché et réglementaires, faisant systématiquement évoluer ses référentiels pour permettre aux professionnels du traitement du bois d'appréhender, voire anticiper efficacement ces changements majeurs pour leur activité. Une dynamique moteur et fédératrice qui se vérifie aujourd'hui encore, en lien avec les dernières conséquences de la Réglementation Biocide (anciennement nommée Directive Biocide 98), pour lesquelles FCBA a revu certaines de ses prestations.

CTB-A+ : 65 ans de travaux au service de la protection des bois

Créée en 1959, CTB-A+ est la plus ancienne marque de certification lancée par l'Institut technologique FCBA. Sous accréditation COFRAC, elle atteste de la compétence des entreprises à délivrer une prestation de qualité dans les domaines de :

- La protection des constructions neuves contre les termites ;
- Le traitement préventif et curatif des bois en œuvre et du bâti contre les pathologies insectes, champignons et termites ;
- L'entretien et l'embellissement des bois en extérieur.

Près de 130 entreprises, volontaires, sont aujourd'hui certifiées, dans toute la France, en Corse et dans les DOM (dont 2 sont titulaires de la certification depuis plus de 60 ans). Régulièrement, ces entreprises sont soumises à des audits de contrôle afin de s'assurer que les aspects techniques, sécuritaires, réglementaires, environnementaux... sont bien respectés (plus de 300 audits sont réalisés chaque année par l'équipe auditrice FCBA).

Depuis toujours, FCBA fait régulièrement évoluer sa marque CTB-A+ en perspective de la réglementation. C'est à nouveau le cas avec les dernières évolutions de la réglementation européenne dédiée aux biocides.

L'innovation au cœur des projets CTB-A+

Depuis quelques années, CTB A+ s'est doté d'un budget innovation, ayant contribué à développer de nombreuses techniques comme le traitement préventif et curatif des bois contre les insectes à larve xylophage, la couverture chauffante...

La Réglementation Biocide en mouvement

Depuis plusieurs années, la mise sur le marché et l'utilisation de produits biocides sont encadrées par la réglementation. En la matière, la *Directive Biocide 98*, modifiée par le *Règlement Biocide* en 2012, est celle qui assure un « niveau de protection élevé de l'homme, des animaux et de l'environnement vis-à-vis de ces produits »¹.

¹ Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires

Dans le cadre de cette réglementation, les pouvoirs publics ont récemment annoncé différentes évolutions, qui ont notamment pour objectif la réduction de matières actives dans les biocides mises sur le marché et donc la réduction de produits formulés.

Dans le domaine de la certification, les entreprises certifiées CTB-A+ doivent respecter l'exigence d'utilisation des produits certifiés CTB-P+. Avec les évolutions de la réglementation, certains produits biocides certifiés CTB-P+ ne font plus ou ne feront prochainement plus partie des dispositifs autorisés. C'est le cas pour des produits dédiés au traitement des maçonneries contre les termites et au traitement préventif avant construction.

FCBA a alors adapté ses référentiels de certification, en concertation avec ses titulaires, afin d'associer, pour les traitements par barrière chimique, la mise en place d'un contrat de surveillance pour les chantiers concernés, afin de s'assurer que les nouveaux dispositifs soient efficaces et efficaces.

À propos de l'Institut technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement)

Créé en 1952, le centre technique industriel, FCBA a pour missions de promouvoir le progrès technique et contribuer à améliorer le rendement et la garantie de la qualité dans l'industrie.

Son champ d'action couvre l'ensemble des filières forêt-bois et ameublement : sylviculture, pâte à papier, exploitation forestière, scierie, charpente, menuiserie, structure, panneaux dérivés du bois, ameublement, emballages et produits divers... Il travaille également avec divers fournisseurs de ces secteurs.

Ses activités se regroupent autour de trois grands axes :

- Mettre son savoir-faire et ses compétences à la disposition des entreprises : transfert technologique, consultance, assistance technique, essais, formation, information ;
- Accompagner les professions pour qu'elles occupent une place de leader sur les marchés nationaux, européens et internationaux : normalisation, certification, qualité, technologies de pointe ;
- Acquérir, centraliser, gérer et diffuser l'information scientifique et technique : recherche et développement, veille économique, réglementaire, technologique, documentation.

www.fcba.fr